

# FEUILLE DE ROUTE REGIONALE pour l'élaboration du diagnostic agro-écologique pour les ENTITES COLLECTIVES

Ce document est une feuille de route pour l'élaboration du diagnostic agro-écologique. Vous pouvez utiliser vos propres modèles de diagnostic, dans la mesure où ils reprennent les éléments indispensables présentés ci-après.

Si un diagnostic de moins de deux ans, a été préalablement réalisé dans le cadre d'un autre dispositif (audits triple performance, transition environnementale, bas carbone, des diagnostics agro-écologique des GIEE ou des collectifs 30 0000, etc.), ces éléments peuvent être repris pour le diagnostic MAEC.

**Le diagnostic pourra être ciblé sur les surfaces pertinentes.**

## **PARTIE 1 : ELEMENTS DE CONTEXTE**

→ à compléter par l'opérateur et/ou ses partenaires

NOM DU PAEC :

OPERATEUR DU PAEC :

LES ENJEUX DU PAEC :

Situation de l'entité par rapport aux critères de priorisation définis dans le PAEC :

DIAGNOSTIC AGRICOLE REALISE PAR ET LE :

DIAGNOSTIC ENVIRONNEMENTAL REALISE PAR ET LE :

## **PARTIE 2 : PHASE PREALABLE : Organisation et fonctionnement de l'estive**

→ à compléter avant la phase terrain par le gestionnaire collectif

### **• Identification du gestionnaire collectif**

PACAGE :

Nom de l'entité :

Statut juridique de l'entité :

Adresse :

Nom du gestionnaire :

Coordonnées du gestionnaire : mail - tel

Superficie totale :

### **• Caractéristiques de l'entité collective et de ses pratiques :**

Liste des utilisateurs avec les effectifs et types d'animaux amenés (en 2022) :

<b>Nom/Prénom ou raison sociale</b>	<b>Commune du siège d'exploitation</b>	<b>Département</b>	<b>Effectifs (nombre d'animaux et type d'animaux)</b>
<b>TOTAL</b>			

	<b>Bovins lait</b>			<b>Bovins viande</b>			<b>ovins</b>		<b>caprins</b>	<b>équins</b>	<b>asins</b>	<b>autres</b>
	<b>- 6 mois</b>	<b>6 mois à 2 ans</b>	<b>&gt; 2 ans</b>	<b>- 6 mois</b>	<b>6 mois à 2 ans</b>	<b>&gt; 2 ans</b>	<b>Ovins lait &gt; 1 an ou femelle ayant mis bas</b>	<b>Ovins viande &gt; 1 an ou femelle ayant mis bas</b>	<b>&gt; 1 an ou femelle ayant mis bas</b>	<b>&gt; 6 mois</b>	<b>&gt; 6 mois</b>	
	0,4	0,6	1	0,4	0,6	1	0,15	0,15	0,15	1	1	
Nb de têtes par catégorie												
Nb d'UGB												
Nb d'UGB totaux en 2022												

Date arrivée du premier troupeau :

Date départ dernier troupeau :  
 Durée moyenne de l'estive (mois) :  
 Commentaires par rapport à l'historique de l'estive :

Les effectifs :  
 Comment ont évolué les effectifs ces 10 dernières années ?  
 Stable :  augmentation :  diminution :

Quels projets d'évolution sur les 5 prochaines années (en nombre d'utilisateurs et évolution du troupeau) ?

Quartiers de pâturage, calendrier et mode de conduite :

Quartiers	Effectifs (têtes)	Type de gardiennage	mai				juin				juillet				aout				septembre							
			s 1	s 2	s 3	s 4	s 1	s 2	s 3	s 4	s 1	s 2	s 3	s 4	s 1	s 2	s 3	s 4	s 1	s 2	s 3	s 4				

Quels projets d'évolution sur les 5 prochaines années (mode de conduite) ?

• **Historique : les engagements agro-environnementaux 2015-2022 :**

L'entité était-elle déjà engagée dans des dispositifs agro-environnementaux ?

OUI (compléter le tableau ci-dessous)  NON

Codes et types de mesures	Surface engagée	Période d'engagement	Bilan synthétique (complexité et principales contraintes du cahier des charges, changement de pratique induit par ces engagements, difficultés rencontrées dans la mise en œuvre)	Avis des experts pastoral&naturaliste sur l'efficacité des mesures par rapport aux enjeux (à compléter lors de la phase terrain)

**PARTIE 3 : SITUATION DE L'EC PAR RAPPORT AUX ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX**




#### **PARTIE 4 : PROPOSITIONS DE MESURES ET PRECONISATIONS**

Les éléments issus du diagnostic devront être présentés au gestionnaire → cela doit être une feuille de route pour lui.

Lister les mesures qui doivent être mises en œuvre. Il pourra être précisé les attentes voire les difficultés que le gestionnaire peut rencontrer pour leur mise en œuvre.

Parcelle ou unité de gestion	Mesures	Codes mesure	Surfaces totales (ha) ou linéaires (m) à engager	Montants unitaires annuels des mesures (/ha ou ml)	Montants totaux annuels (des plafonds pourront être mis en place par les financeurs)	Préconisations pour atteindre l'objectif ou le maintenir (conduite de la parcelle)
		TOTAL :				

L'opérateur doit veiller à ce que le bénéficiaire dispose de toutes les informations nécessaires pour la mise en œuvre de l'ensemble des obligations du cahier des charges de la MAEC.

NB : pour les MAEC pour lesquelles un plan de gestion doit être établi, un document spécifique doit être élaboré conformément au cahier des charges des mesures.

Pour garantir vos droits à la vie privée, nous vous demandons de bien vouloir donner votre consentement explicite sur l'utilisation des données :

J'accepte que mes coordonnées soient enregistrées et exploitées par la structure opératrice dans le cadre précité :

OUI       NON

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Nom du gestionnaire :

Signature :

Nom de l'opérateur :

signature :

# Annexe 1 : Mesures localisées – enjeu biodiversité

## 1. Identification des enjeux écologiques et de leur état de conservation

⌚ Lister les enjeux écologiques présents : habitats naturels, habitats d'espèces ou espèces patrimoniales – à décliner en fonction de(s) enjeu(x) du PAEC

Il convient de veiller à transcrire les choses de manière totalement explicite pour l'éleveur qui est bien l'utilisateur (ex : *Xerobromion* → Pelouses très sèches sur calcaire). Ne pas chercher ici à faire des inventaires naturalistes ou des travaux précis sur les enjeux écologiques. Pour chaque enjeu présent, estimer les quantités (pourcentage de recouvrement pour les habitats, nombre d'individus/couples pour les espèces par exemple).

⌚ Evaluer l'état des habitats naturels présents :

Le tableau suivant propose et décrit un certain nombre de critères fonctionnels pour évaluer les habitats naturels :

- indiquer les pratiques mises en œuvre favorables aux enjeux
- noter si besoin les 'dysfonctionnements' observés. Nous proposons dans le tableau ci-dessous une liste de critères simples déjà largement testés. Cela n'empêche pas d'ajouter dans certains cas particuliers des critères supplémentaires, par exemple pour les bois pâturés.

## Liste de critères à retenir pour évaluer l'état éco-pastoral des habitats naturels

Critère indiquant un dysfonctionnement	Principe	Précisions importantes à apporter
Végétation nanifiée	Schématiquement, il s'agit des 1 <sup>er</sup> stades du sur-pâturage : végétation nanifiée ou structurée par des espèces à rosettes souvent annuelles et non vivaces (hors cas particulier comme zone inondées longuement, éboulis, etc. impliquant un cortège annuel naturel)	- Répartition (omni-présente, tâches réparties sur tout un secteur ou zone localisée)
Plantes en rosettes dominantes		- % de recouvrement - Espèces concernées
Sol nu	Le sol nu est l'indicateur du sur-pâturage marqué. Attention à bien différencier le sol nu « naturel » (pierres, mousses, ombre, inondation).	- Répartition (omni-présente, tâches réparties sur tout un secteur ou zone localisée) - % de recouvrement
Refus herbacés	Idéalement, l'ensemble de la pousse annuelle doit être consommée par le bétail pour se trouver dans une situation d'équilibre éco-pastoral. En deçà, on observera des refus herbacés, de la litière (pousse des années précédentes) favorables aux ligneux, indiquant un sous-pâturage.	- Répartition (omni-présente, tâches réparties sur tout un secteur ou zone localisée) - % de recouvrement - Espèces concernées
Litière		- Comprendre pourquoi : espèces appétantes ? mauvaise saison d'utilisation ? sous-pâturage ?
Dynamique ligneuse	En fonction des situations le bétail peut avoir un impact ou non sur la dynamique ligneuse. Souvent, on cherchera à limiter sa progression pour maintenir les milieux ouverts (attention dans ce cas à bien intégrer le fait que les usages d'aujourd'hui ne sont plus ceux d'hier – bois chauffage, manche outil, type de troupeaux, etc.). Parfois on peut en revanche viser l'inverse (reconquête forestière).	<i>A décliner au regard des objectifs recherchés sur le territoire !</i> - Espèces concernées et dynamique de ces espèces, bien prendre le temps d'estimer la dynamique d'installation des jeunes ligneux - Ces espèces sont-elles impactées par le pâturage/piétinement ? maîtrisées/contrôlées ?
Homogénéité du cortège végétal	Généralement, les milieux naturels doivent présenter un cortège végétal varié et hétérogène, l'inverse (12-2 espèces dominantes) indiquant un dysfonctionnement pouvant être d'origine agro-pastoral. Exceptions : sansouires, roselières, landes, herbiers aquatiques, certaines pelouses à Nard, certaines gispetières.	- Répartition (omni-présente, tâches réparties sur tout un secteur ou zone localisée) - % de recouvrement - Espèces concernées - Comprendre les phénomènes expliquant cette homogénéité
Espèces rudérales ou nitrophiles	Sauf pour de rares exceptions*, les milieux naturels ne doivent pas présenter une végétation dominée par des espèces rudérales ou nitrophiles. Les pratiques agricoles peuvent favoriser ces cortèges (fertilisation des prairies, sur-pâturage, etc.). Attention, à bien différencier les origines agro-pastorales des autres (* : zones humides eutrophes, laisses d'étang,	- Répartition (omni-présente, tâches réparties sur tout un secteur ou zone localisée) - % de recouvrement - Espèces concernées



	repositoires à bétail, etc.).	- Comprendre les phénomènes expliquant ce cortège
Eléments dégradant les habitats naturels	Bien souvent l'état des milieux naturels est simplement dégradé du fait de la présence de drainage, de divers dépôts (gravats, tas de fumier, gestion hydraulique non appropriée, etc.).	Type de dégradation, localisation et impacts.

🕒 Evaluer l'état des espèces faunistiques / floristiques à enjeux et des habitats d'espèces :

Pour l'évaluation à mener pour les espèces et habitats d'espèces, le nombre de cas différents (espèces et contextes) est trop important pour être synthétisé ici. Quelques pistes générales à toutes les espèces pouvant servir de guide :

- distinguer si l'espèce utilise le site pâturé pour son alimentation et/ou sa reproduction ;
- en fonction, distinguer l'importance pour l'espèce de l'exploitation ou bien de la (des) parcelle(s)
- tenir compte de l'environnement proche : les parcelles sont-elles dans un environnement favorable au besoin identifié de l'espèce
- identifier l'état du milieu par rapport à la fonctionnalité attendue pour le groupe d'espèce visé (ex : niveau de recouvrement des broussailles et maîtrise de la dynamique)

Il peut être opportun de se rapprocher des structures animatrices de PNA.

## 2. Objectifs de résultats à rechercher sur ces milieux

Il convient simplement ici soit de reprendre les dysfonctionnements constatés puis de décrire de manière quantitative et qualitative ce qu'il est souhaitable d'obtenir, soit de rappeler les pratiques déjà mises en œuvre et favorables.

## 3. Moyens pour atteindre ces objectifs

Ici, il convient d'identifier les moyens et mesures de gestion nécessaires pour atteindre les objectifs décrits précédemment. Ceux-ci peuvent évidemment être nombreux et variés pour atteindre des objectifs de résultats similaires.

L'objectif de ce diagnostic est bien de prendre le temps de discuter entre techniciens et éleveurs. Un échange est particulièrement nécessaire pour distinguer les objectifs de résultat « idéaux » pour la conservation des enjeux naturels des objectifs de résultats « réalisables » par l'éleveur en intégrant les moyens que l'agriculteur pourra mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs « réalisables ».

## 4. MAEC proposées

On listera ici les mesures permettant soit de maintenir ou consolider les bonnes pratiques ayant conduit à un bon état de conservation des habitats et/ou des espèces, soit de résoudre les dysfonctionnements constatés.

## 5. Indicateurs simples de suivis/évaluation des moyens et des résultats

Une fois ces décisions arrêtées (objectifs de résultats et moyens pour les atteindre), il convient d'identifier les indicateurs à suivre pour :

- ré-ajuster la gestion si besoin
- évaluer l'efficacité du contrat à son terme.

Souvent, ceux-ci reprendront les critères retenus précédemment.



